



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2016

Membres présents : Le Maire, André JACOB et Mmes et M. les conseillers municipaux Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Anne-Laure LEYDET, Elodie ROTH

Absents excusés : Jean-Marc HENNIG, Stéphanie MICHEL, Michèle MEHN

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures et cinq minutes. Avant d'aborder l'ordre du jour, il propose aux conseillers municipaux de travailler à une exposition de photos ou un diaporama au sujet des manifestations et événements marquants de l'année en cours à l'occasion du prochain repas de Noël. Mme Elodie ROTH se porte volontaire pour cette mission.

Une erreur matérielle sera rectifiée dans le procès-verbal du 2 décembre 2015 en ce sens qu'au moment du tour de table, c'est M. Christian SCHNEIDER et non M. Bertrand SCHNEIDER qui s'est exprimé. Mme Corinne ZEISSLOFF pointe dans le point n° 6 « contrat de prestations avec une société de nettoyage » la différence du coût horaire de travail à l'heure entre un agent communal et un agent travaillant pour le compte du prestataire retenu. La secrétaire explique que le personnel assurant l'entretien des locaux communaux relève du cadre d'emploi des adjoints techniques de 2^e classe de catégorie C, échelle 3 de rémunération qui est la plus basse de la fonction publique territoriale. Néanmoins, la collectivité qui engage un non-titulaire fixe librement dans la délibération de création du poste l'indice de rémunération dans l'échelle. De même un agent engagé en qualité de stagiaire, commence normalement à l'échelon n° 1 de l'échelle de rémunération correspondant à son grade, toutefois, il bénéficie d'une reprise des services effectués dans le privé, pour moitié, afin de déterminer son ancienneté et son droit à un échelon plus élevé. Enfin, le régime indemnitaire permet d'améliorer le traitement de base.

Après ces explications, le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1. TRAVAUX DE VOIRIE RUE PRINCIPALE

M. le Maire expose qu'une consultation a été faite auprès de cinq bureaux d'études le 17 novembre dernier pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement de la voirie rue Principale et de l'éclairage public rue Principale, entre la place de la Mairie et la sortie Nord vers Pfttisheim (cf PV du 2 octobre 2015). Les taux d'honoraires pour cette mission sont compris entre 4.9 % et 7 % et s'appliquent sur le coût HT des travaux estimés à 500 000 € HT. Le Maire propose à l'assemblée de retenir deux candidats ayant respectivement fait une offre à 4.9 % et à 5 %, de les charger de réaliser une étude préliminaire assimilée à une étude d'avant-projet et de dédommager celui qui ne sera pas retenu aux conditions qui ont été arrêtées en réunion de travail avec chacun d'eux. Cette étude se fera sur la base d'un plan topographique et parcellaire commandé au géomètre Thierry CARBIENER. Ce point est adopté à l'unanimité. Le Maire demande également au conseil municipal d'approuver le principe des travaux de voirie et de rénovation de l'éclairage public dans la rue Principale ainsi que la création d'un aménagement de sécurité de type îlot de voirie avec passage protégé et cheminement piétonnier de part et d'autre de la rue pour desservir le city-stade le terrain de football à prévoir en 2016-2017. Le conseil municipal, à l'unanimité, ratifie ce point.

2. PROJETS DE TRAVAUX ELIGIBLES A LA DETR 2016

Le Maire passe ensuite en revue les opérations susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016. Le dossier d'appel à projets reçu en Mairie le 22 décembre 2015 fixe un délai de réponse au 31 mars 2016. Les travaux de réfection de voirie ne sont pas éligibles à subvention. Toutefois, les aménagements de sécurité de voirie, de type îlot de voirie et cheminement piétonnier évoqués au point n° 1 pour la rue Principale pourraient être subventionnés dans une fourchette de 25 à 35 % de leur coût HT. Il est convenu que dès réception du chiffrage de l'avant-projet de travaux, le conseil délibèrera pour présenter le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016. Il est rappelé que les précédents dossiers concernant des opérations de « transition écologique » pour la rénovation de l'éclairage public rue de Griesheim et rue de la Vallée n'ont pas été retenus à la DETR 2015. Dans la mesure où le chantier de la rue de la Vallée n'a pas été fait en 2015, il est possible de présenter à nouveau ce dossier au titre de la DETR 2016 dès réactualisation du devis fait par la Société SOBECA d'Imbsheim en février 2015. Ce point sera réinscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 26 février ou du 23 mars prochain.

Une discussion s'engage autour d'un projet d'intérêt général pour la commune : la construction d'un étage au-dessus du bâtiment abritant l'école maternelle et la salle des fêtes entièrement dédié à l'accueil périscolaire. Le Maire rappelle que cette opération relève de la compétence de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland au titre de sa politique communautaire en faveur de la petite enfance et du périscolaire, à savoir « la création et la gestion de structures » comme « le Chat Botté » à Dingsheim. Il souhaite relancer le dossier de création d'un accueil périscolaire à Pfulgriesheim. D'une part parce qu'il n'existe aujourd'hui aucune structure d'accueil collectif pour les enfants après l'école et pour le repas de midi à Pfttisheim, ce qui accroît la demande sur le site de Pfulgriesheim, et d'autre part parce que la garderie du Chat Botté a atteint sa capacité maximale d'accueil, notamment pour la cantine de midi. Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires et Présidente de l'association de garderie périscolaire « la cabane des acacias » pour les enfants scolarisés dans la commune estime qu'il faudrait créer nouvelle structure pour 40 à 50 enfants avec un nombre égal de places pour la cantine à midi pour répondre aux besoins et que le choix de la commune de Pfulgriesheim et du site école-maternelle-salle des fêtes se justifie pleinement. Les locaux provisoires jouxtant l'école maternelle permettent à l'heure actuelle d'accueillir tous les enfants en garderie du matin et du soir, mais comme le souligne M. DURST, il ne s'agit pas d'une solution pérenne à long terme. Le Maire est d'avis qu'il faut relancer ce projet avec les services intercommunaux dans les plus brefs délais, étant donné l'urgence de la situation. Il informe l'assemblée que les effectifs risquent encore d'augmenter sur les sites de Pfulgriesheim et de Dingsheim à moyen terme dans la mesure où le projet de construction d'une nouvelle école à Pfttisheim ne prévoit pas d'extension pour un site d'accueil périscolaire.

3. TRAVAUX DE CLOTURE A L'ECOLE ELEMENTAIRE ET LONG DE LA RD 166 RUE DE GRIESHEIM

Le Maire présente à l'assemblée le tableau comparatif des offres reçues par trois entreprises spécialisées dans la fourniture et la pose de clôtures et de grillages pour des travaux à prévoir rue de Griesheim et dans la cour de l'école élémentaire (cf PV du 2 décembre 2015).

DESIGNATION	Unité	Qté	PRO GRILLAGES		KRIEGER RIMMELIN		WUNSCHEL	
			PU HT	Montant HT	PU HT	Montant HT	PU HT	Montant HT
Fourniture et pose d'un grillage et d'un portillon rue de Griesheim								
Fourniture et pose de poteaux métalliques T 40/40 plastifiées sur galvanisé scellés dans des massifs en béton coulés sur place. L 50/50 pour départs et angles, L 40/40 pour jambes de force. Espacement des poteaux 2.50 m Fourniture et pose de grillage simple torsion mailles 50 mm fil plastifié diamètre 3.1 mm fixé sur 3 rangées de fil tendeur y compris raidisseurs, barres de tension et tous accessoires Hauteur : 1.20 m	ml	20	39,34	786,80	71,50	1 430,00	74,45	1 488,90
Fourniture et pose d'un portillon pivotant à 1 vantail comprenant : poteaux de soutien tube rond diamètre 60 mm, cadre tube rond diamètre 40 mm, remplissage par grillage ondulé, gonds réglables, serrure, cylindre et poignées Finition : plastifié vert RAL 6005 sur galvanisé Hauteur : 1.20 m - passage : 1 m		1	402,90	402,90	340,00	340,00	217,00	217,00
sous-total				1 189,70		1 770,00		1 705,90
Ecole élémentaire : descente de garage								
Fourniture et pose de poteaux métalliques en tube 40/60 fermés à la partie supérieure par capuchons en aluminium et munis de platines soudées. Fixation sur muret et béton par goujons. Espacement maxi des poteaux : 2.52 m Fourniture et pose de panneaux en treillis soudé mailles 50/200, fils horizontaux doubles diamètre 8 mm fils verticaux simples diamètre 6 mm Fixation sur poteaux par fer plat de fixation et vis M8 tête semi-ronde. Finition : plastifié vert RAL 6005 sur galvanisé Hauteur : 1.20 m	ml	9	81,00	729,00	84,00	756,00	134,86	1 213,72
sous-total				729,00		756,00		1 213,72
TOTAL GENERAL HT				1 918,70		2 526,00		2 919,62
TVA à 20 %				383,74		505,20		583,93
TOTAL GENERAL TTC				2 302,44		3 031,20		3 503,55

Le devis de la Société PRO GRILLAGES de Wolschheim est retenu sur le critère du prix pour un montant de 2 302.44 € TTC. M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire, suivra ce chantier.

4. VEGETALISATION DU CIMETIERE

Ce point est ajourné. Suite à la commande de bacs en tôle galvanisés destinés à recevoir des plantations qui garniront les murets bas du cimetière surmontés de grilles en fer forgé aucun devis n'a été reçu à ce jour. M. Paul LOSSEL suggère de mettre en place une plaque de plexiglas contre les grilles du cimetière afin d'atténuer le bruit provenant de la circulation rue de Lampertheim. Cette proposition ne fait pas l'unanimité. Les bacs de végétaux à poser contre les grilles permettront d'amortir la transition entre l'intérieur et l'extérieur du cimetière sans toutefois étouffer les bruits de fonds dus au trafic des véhicules.

5. FOURRIERE ANIMALE

Le Maire rappelle que chaque commune doit disposer d'une fourrière communale ou animale destinée à accueillir les animaux trouvés errants sur son territoire. A cette fin, la commune avait jusqu'à présent fait appel à la SPA de Strasbourg qui a résilié la convention qui la liait à la commune en date du 29 août 2015, suite au non-renouvellement par la CUS de son contrat de délégation de service public. La SACPA qui assure désormais la gestion de la fourrière communale pour le compte de Strasbourg et de l'Eurométropole a fait une offre de service à 0.90 € HT par an et par habitant à la commune (cf tableau ci-dessous).

FOURRIERE COMMUNALE	Anciens tarifs SPA de Strasbourg	SACPA gestionnaire fourrière Eurométropole	Tarifs CCRH (SPA Haguenau)
Cotisation annuelle	0,20 € TTC par habitant	0,90 € HT	0,40 € TTC pour 1 284 habitants
contribution au coût des équipements de la fourrière			0,25 € TTC pour 1 284 habitants
forfait de capture et de prise en charge d'un animal	25 € TTC		sur décompte trimestriel
Frais annexe : capture, transport, garde..		compris dans la cot. Annuelle	
Frais km	0,20 €/km		
Frais de fourrière en 2016		1386,72 € TTC pour 1284 ha	834,60 € TTC et frais annexes
frais de fourrière en 2015	157,33 €		
frais de fourrière en 2014	261,00 €		
frais de fourrière en 2013	236,00 €		
frais de fourrière en 2012	236,00 €		
frais de fourrière en 2011	236,00 €		

En regard de la cotisation annuelle symbolique versée à la SPA de 0.20 € TTC par an et par habitant, un partenariat avec la SACPA implique un coût annuel multiplié par cinq ! Une offre plus avantageuse est proposée par la SPA de Haguenau qui exploite par délégation de service public la fourrière animale intercommunale de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau soit :

- **0.40 € TTC** par an et par habitant à verser à la SPA, au titre des frais de gestion du service, sur la base de 1 284 habitants au 1^{er} janvier 2016,
- **0.25 € TTC** par an et par habitant à verser à la Communauté de Communes de la Région de Haguenau au titre de l'amortissement des travaux de mise aux normes de ses équipements, ainsi que les frais de déplacement, de capture et de prise en charge des animaux à verser à la SPA selon l'annexe 1 du projet de convention.

L'assemblée décide de retenir la proposition la moins chère qui est à ce jour celle faite par la Communauté de Communes de la Région de Haguenau pour la gestion de son service de fourrière communale.

6. RESULTATS BUDGETAIRES PREVISIONNELS 2015

La secrétaire de Mairie présente le tableau des résultats budgétaires pour l'exercice 2015 qui dégage un excédent cumulé d'environ 200 000 € au budget communal.

Commune de Pfulgriesheim		CONSOMMATION DES CREDITS PAR CHAPITRE SUR L'EXERCICE 2015		
Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts au BP avec DM	Réalisé au 15.01.2016	Observations
11	charges à caractère général (entretien bâtiments, voies, école...)	182 800,00	178 131,84	pour mémoire en 2014 : 179 672,58 €
12	charges de personnel (traitements et cotisations sociales)	160 300,00	139 726,02	pour mémoire en 2014 : 157 135,55 €
65	autres charges (indemnités élus, contributions et subventions)	232 950,00	227 572,06	pour mémoire en 2014 : 258 208,30 €
66	charges financières (intérêts des emprunts)	65 500,00	57 017,81	pour mémoire en 2014 : 12 431,92 € - rembt prêt en francs suisses
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	452,83	revers trop perçu charges locatives en 2014 - néant en 2014
022	dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	
	sous-total dépenses de fonctionnement 2015	642 050,00	602 900,56	
023	Virement à la section d'investissement (écriture d'équilibre)	309 133,00		
	TOTAL	951 183,00		
Chapitre	Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts au BP avec DM	Réalisé au 15.01.2016	Observations
70	produits des services (chasse, rembt traitement Mme HECKEL)	48 400,00	47 341,60	et vente énergie solaire, mad salle des fêtes à l'ALEF
73	impôts et taxes (TH et TF FNGIR taxe sur l'électricité)	430 963,00	435 318,51	produit TF ET TH attendu 335 000 € - réalisé 339 453 €
74	dotations et participations (DGF et compensations de l'Etat)	193 800,00	228 468,58	produit DGF attendu 125 000 € - réalisé 142 147 € (en 2014 : 156 926 €)
75	revenus des immeubles loc. salle et loyers excédent budget annexe	226 000,00	223 988,53	dotation de péréquation attendue 20 000 € - réalisé 25 157 € droits de mutation budgétisés 15 000 € - réalisés 22 346,19 €
76	produits financiers	20,00	15,12	p. mém cpte 7551 revers partiel résultat 2014 : 199 999 €
77	produits exceptionnels (indemnités de sinistre)	52 000,00	57 552,59	du budget annexe "Lotissement" candélabre accidenté 2x au 1 rue Principale et toiture photovoltaïque
	sous-total recettes de fonctionnement	951 183,00	992 684,93	
	excédent de fonctionnement 2015		389 784,37	
	Excédent fictif de fonct. 2015 sans report partiel du résultat 2014 du budget annexe du lotissement		189 785,37	
Chapitre	Dépenses d'investissement	Crédits ouverts au BP avec DM	Réalisé au 15.01.2016	Observations
020	dépenses imprévues d'investissement	1 465,86		
16	remboursement d'emprunts : capital	139 000,00	132 157,18	18 801,90 € rembt prêt école élem et 113 355,28 € capital prêt en CHF
21	immobilisations corporelles (terrains, bâtiments public, voiries...)	990 500,00	516 791,88	2121 : terrains aménagés : sol amortissant aire de jeux 7 212,12 € 2121 : réfection escalier extérieur salle des fêtes-école mat : 7 826,40 € 21316 : reconstruction mur du cimetière : 143 619,31 € 21318 : rénovation du Club House : 43 508,88 € 2151 : voirie rue de Griesheim : 234 703,39 € 21534 : EP rue de Griesheim : 48 206,11 €
27	Autres immobilisations financières	494,00		
	sous-total dépenses d'investissement	1 131 459,86	648 949,06	
Chapitre	Recettes d'investissement	Crédits ouverts au BP avec DM	Réalisé au 15.01.2016	Observations
021	virement de la section de fonctionnement du compte 023	309 133,00		
001	excédent d'investissement reporté 2014	270 318,68	270 318,68	
1068	excédent de fonctionnement reporté 2014	126 939,18	126 939,18	397 257,86
10	Dotations (FCTVA, TLE, TLA)	30 725,00	39 303,12	
13	Subventions : DETR av, cimetière, solde sanitaires mairie, sol amort	193 850,00	19 827,55	
16	Emprunts	200 000,00		61 440,57
21	immobilisations corporelles (terrains, bâtiments public, voiries...)		2 309,90	
27	Autres immobilisations financières	494,00		
	sous-total recettes d'investissement	1 131 459,86	458 698,43	
	déficit d'investissement 2015		-190 250,63	
	Résultat de clôture 2015		199 533,74	
	Résultat fictif 2015 sans report partiel du résultat 2014 du budget annexe du lotissement		-465,26	

7. TRAVAUX A PREVOIR

M. le Maire invite les conseillers à réfléchir sur les autres travaux qui pourraient être engagés. Il est proposé de remplacer les lampadaires rue des Bleuets par des lampadaires LED et d'optimiser l'éclairage public sur le parking de la salle des fêtes et sur le sentier piétonnier d'accès à l'école maternelle. Ces deux opérations pourront également faire l'objet d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016. Il est rappelé qu'un lampadaire est en panne sur le sentier piétonnier menant de la rue du Heuberg à la boulangerie et qu'il convient de faire intervenir la société Electricité Alfred ROTH de Lampertheim dans les meilleurs délais. Le Maire propose également d'acquérir un nouveau radar pédagogique, à placer rue de Lampertheim. Enfin, Mme Corinne ZEISSLOFF souhaiterait que la commune s'équipe d'un panneau d'information électronique, comme il en existe à Lampertheim par exemple. L'assemblée s'interroge sur le coût et l'utilité d'un tel équipement pour la commune. Aucune réponse n'est donnée pour l'instant dans l'attente de plus d'informations à ce sujet.

8. CIRCULATION ET SECURITE

Mme Annie SAUMON a remis au secrétariat une clé USB contenant des photos, un diaporama, des vidéos prises au moment de son parcours à pied avec un enfant dans une poussette depuis son domicile jusqu'à l'école pour mettre en évidence diverses problématiques de sécurité. Après visionnage du diaporama, le Maire propose de réactiver la commission « sécurité, voirie et circulation » notamment pour réfléchir à un marquage du stationnement au sol dans la rue d'Offenheim. En outre le panneau d'interdiction de tourner à droite vers la rue de la Moutarde et la rue de la Citadelle en venant de la rue Principale n'est pas respecté par les automobilistes. Suite à un courrier envoyé par la commune à la gendarmerie de Truchtersheim pour demander la verbalisation des contrevenants, il s'avère que la signalétique en place est insuffisante. Réglementairement, un panneau de sens interdit doit être apposé à l'entrée de chaque rue pour rappeler l'interdiction de tourner à droite pré signalée rue Principale. Il est décidé après discussions que l'interdiction de circulation ne s'appliquera que du lundi au vendredi de 7 H 30 à 9 H en période scolaire. La réunion de la commission est provisoirement fixée au samedi matin 30 janvier 2016 à 10 heures.

9. DIVERS

Les points suivant sont abordés successivement.

- la mise en place d'un abonnement internet à la salle des fêtes, demande émanant du Club des Aînés et relayée par M. Claude AFFOLTER et pour laquelle M. OUDART fera des propositions au conseil municipal ;
- le stationnement d'un véhicule ambulant de vente de fleurs le samedi matin de 9 H 30 à 12 H 30, place du Charron, demande émanant de Mme Jocelyne CAPELLA PIERRAT de Pfettisheim qui est acceptée après discussion ;
- le dépôt sauvage des déchets de viande trouvés ce jour aux abords des conteneurs à papier-carton et à verre au stade municipal ;
- différentes plaintes de voisinage ;
- l'effraction à la médiathèque à la date présumée du 1^{er} janvier 2016 pour laquelle un dépôt de plainte a été fait en gendarmerie de Truchtersheim par M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, ainsi qu'une déclaration à l'assureur de la commune ; effraction suivie d'un vol de 50 € dans la caisse des droits d'inscription ;
- la pose d'un câble basse tension par ES pour alimenter la nouvelle cuisine du restaurant Burestubel avec une puissance de 150 kVA ; travaux qui implique le creusement d'une tranchée traversant la rue des Bleuets au carrefour avec la rue de Lampertheim.

TOUR DE TABLE

Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, rend compte de la réunion du CCJ, conseil communautaire des jeunes, du 15 janvier 2016 et de leur souhait d'organiser des jeux inter-villages, organisés un après-midi en appui d'une manifestation associative. L'objectif est de constituer une équipe de 10 joueurs par village faisant partie de la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland.

M. Sébastien DURST propose que les membres du Club des Aînés réalisent un diaporama à projeter lors de la fête de Noël 2016 retraçant les activités tout au long de l'année pour attirer de nouveaux membres. M. Claude AFFOLTER parlera de ce projet au Président M. Jean-Claude WITTMANN.

Mme Corinne ZEISSLOFF sollicite une subvention communale en faveur de l'association « la bibliothèque sonore ». Le conseil municipal statuera à ce sujet lors de la prochaine séance à l'appui d'une demande écrite envoyée officiellement en Mairie.

M. Paul LOSSEL signale une accumulation de feuilles mortes sur le terrain du city-stade qu'il convient de balayer. Les instructions seront données à la secrétaire du SIVOM la Souffel pour faire intervenir l'équipe des agents techniques.

Mme Anne-Laure LEYDET souhaite savoir sur quels critères a été établie la liste de répartition des cadeaux à remettre par les conseillers municipaux aux personnes âgées qui n'étaient pas présentes au repas de Noël. Le Maire répond que le nombre de colis à distribuer par chaque conseiller ne suit aucune règle particulière. Par contre, seules les personnes de plus de 80 ans reçoivent un cadeau. Mme Liliane BAUER demande à ce que les conseillers l'informent en retour de l'identité des personnes qui ont décliné le cadeau pour raisons personnelles.

La séance est levée à 22 H 47. Les prochaines séances sont fixées le 26 février et le 23 mars 2016.

